INFORMATION IMPORTANTE PRODUIT

Gentilly, novembre 2026

A l'attention des Infectiologues, Internistes, Réanimateurs, Pneumologues, Microbiologistes, Médecins généralistes, Pédiatres, Gériatres, Pharmaciens hospitaliers et Pharmaciens d'officine, Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)

Objet : Tensions d'approvisionnement en RIFINAH (rifampicine/isoniazide) 300 mg/150 mg, comprimé enrobé

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Nous vous informons qu'en raison de problématiques industrielles, nous rencontrons actuellement d'importantes difficultés d'approvisionnement sur notre spécialité :

RIFINAH (rifampicine/isoniazide) 300 mg/150 mg, comprimé enrobé,
Boîte de 30 comprimés
Code CIP : 34009 329 540 9 4

RIFINAH est indiqué dans le traitement de la tuberculose sous toutes ses formes, notamment la tuberculose pulmonaire.
Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

Il n'existe pas d'autre spécialité combinant rifampicine et isoniazide sur le marché français.

Le stock restant de RIFINAH est limité, et les approvisionnements devront être réduits jusqu'au premier trimestre 2027 afin d'éviter toute rupture de stock pendant cette période de tension.

Afin de gérer au mieux le stock disponible, un contingentement quantitatif est mis en place par le laboratoire. De plus, l'ANSM met en place une recommandation destinée aux pharmaciens permettant le remplacement du RIFINAH par l'association d'une spécialité à base de rifampicine seule (RIFADINE 300 mg gélule ou RIMACTAN 300 mg gélules) et d'une spécialité à base d'isoniazide seul (RIMIFON 150 mg, comprimé).

En conséquence, en accord avec l'ANSM il est recommandé :

Aux prescripteurs **d'établir des ordonnances en DCI (300 mg de rifampicine et 150 mg d'isoniazide)** pour faciliter la dispensation de spécialités à base de rifampicine seule d'une part et d'isoniazide seul d'autre part, si nécessaire.

Aux pharmaciens dispensateurs, en cas d'indisponibilité du RIFINAH, de remplacer par l'association de spécialités à base de rifampicine seule (RIFADINE 300 mg gélule ou RIMACTAN 300 mg gélules) et d'isoniazide seul (RIMIFON 150 mg, comprimé).

1 comprimé de **RIFINAH** = **1** gélule de **RIFADINE** + **1** comprimé de **RIMIFON**

La substitution devra s'accompagner d'une information au patient sur la modification du nombre de comprimés à prendre par rapport à celui inscrit sur l'ordonnance.

Dans ce contexte, nous vous demandons de **ne pas faire de stock de RIFINAH.**

Le tableau ci-dessous reprend les dosages et les conditionnements disponibles pour chaque spécialité.

	RIFINAH comprimé	**RIFADINE 300 mg** gélule	**RIMIFON 150 mg** comprimé
Rifampicine	300 mg	300 mg	-
Isoniazide	150 mg	-	150 mg
Taille du conditionnement	Boîte de 30	Boîte de 30	Boîte de **100**

Pour une information plus complète sur cette spécialité, se référer à la base de données publique des médicaments à l'adresse suivante : http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr **Information médicale**

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre Département d'Information Médicale et Scientifique du lundi au vendredi de 9h à 18h aux numéros suivants :

- Depuis la métropole : 0 800 394 000 Service & appel gratuits
- Depuis les DROM-COM : 0 800 626 626 Service & appel gratuits

Vous pouvez également nous adresser directement vos demandes d'information médicale en utilisant notre formulaire de contact.

Ce formulaire de contact est disponible sur le site sanofi.fr, dans la rubrique « nous contacter » (http://www.sanofi.fr/fr/nous-contacter), en cliquant sur le lien surligné en bleu, affiché avant les numéros de téléphone de l'information médicale.

Déclaration des effets indésirables
Déclarez immédiatement tout effet indésirable ou toute erreur médicamenteuse suspectés d'être dus à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur www.signalement-sante.gouv.fr/
Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Conscients des désagréments engendrés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Confrère, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Marc LACROIX
Electronically signed by: Jean-Marc LACROIX
Reason: Signature
Date: Nov 16, 2026 15:10:02 GMT+1

Jean-Marc Lacroix
Pharmacien Délégué

Electronically signed by: Nadjib REBAH
Reason: Signature
Date: Nov 16, 2026 15:14:03 GMT +1

Nadjib Rebah
Directeur Médical